

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-16

Nomination d'un co-président de la commission thématique
« Eau et milieux aquatiques »

Membres présents Soit	29
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	32

La règle du quorum est satisfaite
(32 voix sont présentes sur 42),
Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 18 mai 2015 à 18h30 à Chamesson sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir pris la décision de réactiver les 9 commissions thématiques créées en 2012 en vue de
rédiger une partie de la charte.

Après avoir eu le rappel des co-présidences de commissions et du fait qu'il manque un Président
pour la commission « eau et milieux aquatiques ».

Après avoir effectué un appel à candidature à destination du second collège et pris en compte la
candidature de M. Gilles GOISET, représentant la Communauté de communes Auberive
Vingeanne, Montsaugonnais.

Délibère :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la candidature de Gilles GOISET qui devient au
nom du second collège avec Roger GONY représentant du 3^{ème} collège, le co-président de la
commission « Eau et milieux aquatiques ».

Le 23 mai 2015

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

- 8 JUIL. 2015

ARRIVÉE

Le Président du GIP

Guy DURANTET